

Obligation du 29/04/1637

De Pierre OUDOUZE-GALAND (notaire royal et procureur au siège ducal de Ventadour)

Pour Etienne MONDON (Docteur en Théologie. Curé de St-Denys, La Daigue, La Courtine, et annexes (églises de La Courtine))

Jean Chassignac, Notaire à Ussel , E 2071 des AD19 : "A Ussel, le 29/04/1637, Me Pierre OUDOUZE-GALAND notaire royal et procureur au siège ducal de Ventadour a reconnu devoir à Me Etienne MONDON Docteur en Théologie Curé de St-Denys, La Daigue, La Courtine, et annexes églises de La Courtine, la somme de 315 pour raison de prêt fait sur le passément des présentes, que ledit OUDOUZE a promis de rembourser audit Sieur MONDON dans un an à compter d'huy...

Les parties ont signé."

Acte 19275- (E 2071); Numéro de SaisieActe: 1

Archives départementales, cote E 2071

---

Quittance du 04/11/1645

De Etienne MONDON (Curé de St-Denys)

Michel CHABANES

Jean Chassignac, Notaire à Ussel , E 2071 des AD19 : "Et, advenu le 04/11/1645, ledit Sieur MONDON Curé de St-Denys a reconnu avoir reçu de Sr Michel CHABANES, présent, la somme de 315 à l'acquis de honnête femme Françoise PASCAL veuve et héritière dudit V Me Pierre OUDOUZE, sa belle-mère, en conséquence de ce que ledit CHABANES s'est chargé de porter et payer à l'acquis d'icelle par son Contrat de Mariage...

Les parties ont signé."

Acte 19275- (E 2071); Numéro de SaisieActe: 2

Archives départementales, cote E 2071

---